

**Syngenta International SA**

Media Office  
CH-4002 Bâle  
Suisse  
Tél.: +41 61 323 2323  
Fax: +41 61 323 2424

[www.syngenta.com](http://www.syngenta.com)

**Contacts médias:**

Paul Barrett  
Suisse +41 61 323 2323  
  
Paul Minehart  
E.-U. + 1 202 737 8913

**Contacts analystes/investisseurs:**

Jennifer Gough  
Suisse +41 61 323 5059  
E.-U. +1 202 737 6521  
  
Lars Oestergaard  
Suisse +41 61 323 6793  
E.-U. +1 202 737 6520



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, le mercredi 6 février 2013

**Le Conseil d'administration de Syngenta propose à l'AGO d'élire deux nouveaux administrateurs**

Syngenta a annoncé aujourd'hui que le Conseil d'administration proposera d'élire deux nouveaux administrateurs, Eleni Gabre-Madhin et Eveline Saupper lors de l'Assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 23 avril 2013. Outre le président du Conseil d'administration, Martin Taylor, trois administrateurs actuellement en place, Peggy Bruzelius, Peter Thompson et Felix Weber quitteront leurs fonctions à la même date, arrivés au terme de leur mandat. Le Conseil proposera également la réélection de Michael Mack et de Jacques Vincent.

Martin Taylor a dit: «Mes collègues qui sont sur le départ ont fait un travail remarquable au sein de Syngenta. Je tiens à les remercier de tout cœur pour leur importante contribution au développement de Syngenta depuis sa fondation en 2000. Les candidats à leur succession apportent un large éventail de compétences et une expérience extrêmement diversifiée. Je suis très heureux que deux candidats d'un tel niveau aient accepté de présenter leur candidature.»

**Eleni Gabre-Madhin** est cofondatrice et CEO d'eleni LLC, qui soutient la création de bourses de marchandises dans toute l'Afrique, dans le but de promouvoir la sécurité alimentaire. Elle a aussi fondé et était CEO du « Ethiopia Commodity Exchange ». Auparavant, elle a travaillé pour la Banque mondiale et l'«International Food Policy Research Institute». Elle a obtenu une maîtrise en économie agricole à la Michigan State University ainsi qu'un doctorat en économie appliquée à l'Université de Stanford.

**Eveline Saupper** est une Associée et Directeur au sein du bureau d'avocats d'affaires Homburger AG à Zurich. Elle siège par ailleurs au Conseil d'administration de Bâloise Holding AG et de Hostettler, Kramarsch & Partner Holding AG. Avant de rejoindre Homburger en 1985, elle a travaillé comme fiscaliste chez Peat Marwick Mitchell (aujourd'hui KPMG) à Zurich. Elle possède une maîtrise et un doctorat en droit obtenus à l'Université de St-Gall. Elle est membre du Barreau de Zurich et est experte fiscale diplômée.

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux pour ses activités. Le groupe emploie plus de 27.000 personnes dans plus de 90 pays qui n'ont qu'un seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître les rendements et la rentabilité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com).

***Avertissement concernant les déclarations anticipant sur l'avenir***

Ce document contient un certain nombre d'informations anticipant sur l'avenir. Elles sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de rendre les résultats matériellement différents de ce qui y est annoncé. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le formulaire soumis par la société à la Commission des titres et des changes (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de remise à jour des déclarations à caractère prévisionnel pour qu'elles reflètent des résultats réels, des hypothèses modifiées ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à vendre ou émettre, ni de sollicitation issue d'aucune offre d'acquisition ou de souscription pour des actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il n'est à la base ou n'est lié à aucun contrat s'y rapportant.